

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RÉSILIATION

LES FRAIS DE RÉSILIATION DE VOTRE ANCIEN ACCÈS INTERNET REMBOURSÉS
JUSQU'À 100€ POUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION À UNE OFFRE BOX
INTERNET DE RED BY SFR ENTRE LE 23/08/2016 ET LE 31/12/2016 MINUIT

Bulletin à compléter et à retourner accompagné des pièces justificatives avant le 24/01/2017 minuit
(cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :



RED by SFR - Service Client box et fibre
TSA 73917
62978 ARRAS CEDEX 9

Nous vous remercions d'avoir choisi notre offre box internet. Que vous soyez actuellement engagé envers
votre fournisseur d'accès internet ou que vous soyez un ancien client SFR ou RED qui a déménagé, RED by
SFR vous rembourse vos frais de résiliation dans la limite de 100€*.

Afin de traiter votre demande, nous vous remercions de nous adresser en une fois, sous enveloppe dûment
affranchie, ce bulletin accompagné des documents suivants :

POUR LES NOUVEAUX CLIENTS RED BY SFR :

Une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet datant de
moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la rupture de votre engagement.

OU

POUR LES ANCIENS CLIENTS SFR OU RED BY SFR AYANT DÉMÉNAGÉ IL Y A MOINS DE 6 MOIS :

Une copie de toutes les pages de la facture de clôture box de SFR, box Pro, RED Fibre, Fibre de SFR ou box Fibre
de SFR datant de moins de 6 mois, mentionnant les frais de résiliation.

La première facture mentionnant l'offre Box Internet de RED by SFR à laquelle vous venez de souscrire.

Ces frais vous seront remboursés **à concurrence de 100€ TTC.**

Je remplis intégralement les champs ci-dessous :

Nom : Prénom : (Titulaire de la ligne)

Référence Client (indiquée sur votre facture) :

Adresse :

CP : Ville :

N° téléphone fixe : N° tél mobile :

Fait à : le

Signature :

Une fois ces documents reçus, nous déduisons de votre prochaine facture le montant indiqué sur les justificatifs
fournis. Une seule demande par client pourra être prise en compte, sous réserve que l'offre box internet ne soit
pas résiliée à réception des pièces justificatives.

***Conditions de l'offre de reprise d'engagement :** valable du 23/08/2016 au 31/12/2016 pour toute nouvelle souscription à une offre RED box, RED box Fibre ou RED box Très Haut
Débit (hors clients déjà abonnés SFR ou RED et hors changement d'offre) ou pour tout client ayant résilié leur offre box de SFR ou RED depuis moins de 6 mois et ayant changé d'adresse
(numéro de rue différent à minima). Remboursement, dans la limite de 100€ TTC, des frais de résiliation de votre accès internet et, le cas échéant, des mois d'abonnement restant à
échoir jusqu'au terme de votre engagement facturés par votre fournisseur d'accès internet, sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par foyer (même nom,
même adresse, même téléphone fixe).